Autorité belge
de la Concurrence

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 49/2023
27 octobre 2023

L'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition de Computer Task Group par Cegeka Groep

Le 27 octobre 2023, l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé l'acquisition de Computer Task Group (ci-après "CTG") par Cegeka Groep (ci-après "Cegeka").

La concentration a été notifiée le 13 octobre 2023 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

En tant que fournisseur général de services informatiques, Cegeka est actif dans un large éventail de secteurs. Cegeka est connu pour offrir les éléments de base dont les entreprises et les institutions ont besoin pour leur évolution digital, tels que le *hybrid cloud*, les applications et les données. Cegeka Groep est responsable de la fourniture de services partagés (finances, ressources humaines, achats, juridique, bureau numérique et d'information, logement, marketing, réception) aux entreprises belges du groupe Cegeka et de la fourniture de services informatiques aux clients. Cegeka N.V., une filiale de Cegeka Groep, est un prestataire de services actif dans la fourniture d'un large éventail de services informatiques, y compris le développement et la maintenance de logiciels, la prise en charge de la gestion des logiciels et de l'infrastructure des clients, l'exploitation de ses propres centres de données pour fournir des services *cloud* privé, etc. Suite à l'acquisition de Citymesh en 2020, Cegeka est également active dans le secteur des télécommunications et plus particulièrement dans le déploiement de réseaux 5G.

CTG est une société cotée en bourse aux États-Unis qui fournit des technologies de l'information et des services connexes à ses clients. Ces services comprennent le développement de logiciels, *Internet of Things* (IoT), les services de conseil, les services consultatifs liés à l'informatique, la gestion des données, le conseil en matière de cloud et les services de test. Dans les services de solutions, CTG assume généralement la responsabilité des produits livrables et d'un certain niveau de gestion de projet et de personnel, et les services peuvent inclure des conseils haut de gamme ou des conseils liés à l'entreprise. CTG est particulièrement actif dans la fourniture de services de conseil, y compris la gestion du personnel, l'augmentation du personnel et la dotation en volume, dans le cadre desquels les services sont fournis par CTG aux clients par le biais du déploiement d'un personnel spécialisé. CTG opère principalement aux États-Unis, au Canada, en Inde, en Belgique, en France et au Luxembourg dans un large éventail de secteurs.

Dans sa décision du 27 octobre 2023, l' ABC a constaté que les conditions d'application de la procédure simplifiée étaient remplies et que la concentration notifiée ne soulevait pas d'objections.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :
Damien Gerard
Auditeur général
Tél : + 32 (2) 277 76 57
Courriel : damien.gerard@bma-abc.be
Site internet : www.abc-bma.be

L´Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).

City Atrium
Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles
T +32 2 277 5272
http://www.concurrence.be
info@bma-abc.be